

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes que la Commission à l'aménagement de la MRC tiendra une **consultation publique** portant sur le projet de règlement n° AME-2019-02 lequel modifie le schéma d'aménagement portant le numéro 8-86.

Ce règlement vise à autoriser une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable dans le parc national d'Oka pour l'agrandissement de la station d'approvisionnement en eau potable des Municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet sur le lot 5 701 375 du cadastre du Québec dans la Municipalité d'Oka.



La séance de consultation publique aura lieu le **25 septembre 2019 à 18 h 50, au, 1, Place de la Gare, salle IDÉ (rez-de-chaussée), Saint-Eustache.**

**Prenez avis** que le projet de règlement AME-2019-02 est disponible au bureau de la MRC de Deux-Montagnes où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Eustache, ce 30 août 2019

Le directeur général,  
Jean-Louis Blanchette